



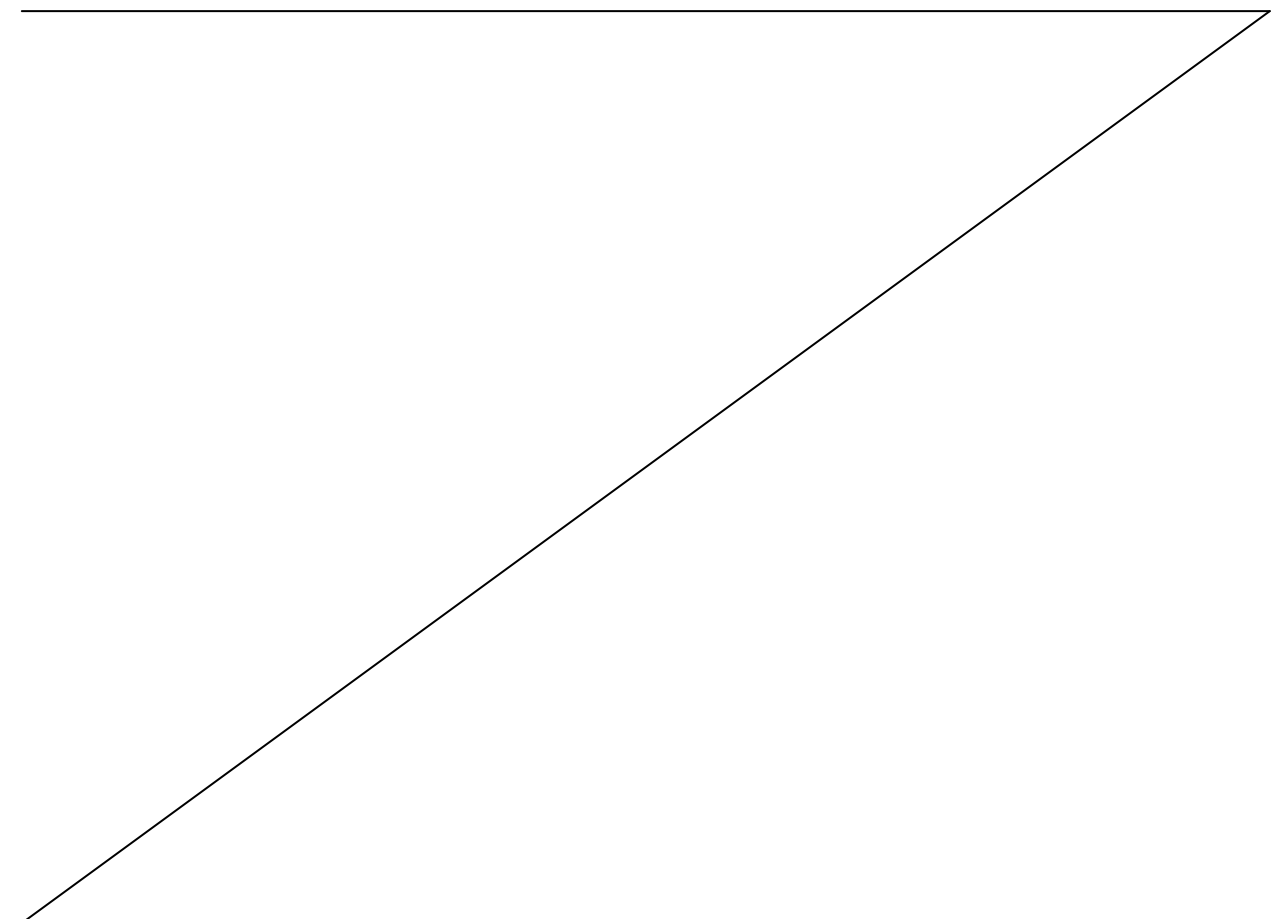
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ ASCOT CORNER
AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal d'Ascot Corner tenue le 2 mai 2016 à 19 h 30, le règlement suivant a été adopté, à savoir :

Règlement n° 611 Modification au règlement de zonage numéro 436 concernant la définition « terrain » et concordance « bâtiment complément ».

Ce règlement est déposé au bureau municipal et toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture du bureau municipal.



DONNÉ àAscot Corner.....ce...19^e ..jour de.....mai... de l'an deux mille seize.

Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné (e), Daniel St-Onge, directeur générale et secrétaire-trésorier de la municipalité d'Ascot Corner, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 19 mai 2016, entre 13 et 16 heures.
En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19^e jour de mai 2016.

Directeur général et secrétaire-trésorier